



VILLE DE MORLAIX

PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SUBVENTIONNEES

Vu le décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020 en application de l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales

INTITULE DE L'OPERATION :

Système de vidéoprotection sur différents secteurs de la commune

Le montant des travaux est estimé à 212 927 € HT soit 255 512.40 € TTC.

NATURE DE LA DEPENSE	Montant HT	Montant TTC
Installation d'un système de vidéoprotection sur différents secteurs de la commune	212 927	255 512.40
TOTAL DES DEPENSES DE L'OPERATION	212 927	255 512.40
Ville de Morlaix	164 627	207 212.40
Conseil Départemental du Finistère – Pacte Finistère 2030	48 300	48 300
TOTAL DES RECETTES DE L'OPERATION	212 927	255 512.40

A Morlaix, le 20 octobre 2025



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed